



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

CH/vg

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues avec le représentant du Centre de Recherche Public de la Santé au sujet de l'évaluation réalisée auprès dudit centre
2. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. Eugène Berger, M. Jean Colombera, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Norbert Hauptert, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer remplaçant Mme Anne Brasseur

Dr Jean-Claude Schmit, Directeur général du Centre de Recherche Public de la Santé

M. Pierre Decker, M. Léon Diederich, M. Robert Kerger, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Anne Brasseur, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. Ben Fayot, Vice-Président

*

- 1. Echange de vues avec le représentant du Centre de Recherche Public de la**

Santé au sujet de l'évaluation réalisée auprès dudit centre

- **Rappel du contexte**

M. le Vice-Président rappelle que lors de sa réunion du 4 juillet 2011, la Commission s'est vu présenter, par les représentants des experts-évaluateurs, les principaux résultats d'une évaluation externe réalisée auprès des instituts de recherche publics luxembourgeois, ainsi que les recommandations émises par les experts sur base de leurs conclusions. Prévues dans les contrats de performance que l'Etat a conclus en 2008 avec les institutions publiques de recherche, ainsi qu'avec le Fonds National de la Recherche (FNR), cette évaluation devrait servir à la fois aux institutions mêmes et au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce dernier en a tiré un certain nombre de conclusions non seulement pour la génération actuelle des contrats de performance, mais aussi en vue d'une réforme de la législation relative à la recherche publique.

Ont été soumis à cette évaluation des départements choisis des Centres de Recherche Publics (ci-après : CRP) Henri Tudor, Gabriel Lippmann et Santé, du Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS) et du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE), ainsi que le Fonds National de la Recherche (ci-après : FNR), établissements publics qui relèvent tous du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour de plus amples renseignements relatifs à cette présentation, il est renvoyé au procès-verbal afférent qui reprend en annexe les conclusions des rapports d'évaluation et les prises de position des instituts évalués.

Lors de sa réunion du 29 septembre 2011, la Commission a procédé à un échange de vues au sujet de ces évaluations (cf. procès-verbal afférent). Dans ce contexte, il a été décidé d'organiser des entrevues avec les responsables des différents centres concernés.

Alors que les représentants des CRP Henri Tudor et Gabriel Lippmann ont été entendus le 14 novembre 2011 (cf. procès-verbal afférent), la présente réunion est consacrée à un échange de vues avec M. le Directeur général du CRP-Santé.

Rappelons qu'au CRP-Santé, c'était le Département d'Oncologie qui a été évalué. Au moment de l'évaluation, ce département se composait de trois unités : le Laboratoire d'Hémo-Cancérologie Expérimentale, le Laboratoire NorLux de Neuro-Oncologie, ainsi que le « Microarray Center ». A noter que ce dernier ne fait désormais plus partie du département précité.

De façon synthétique, les experts-évaluateurs ont émis les observations suivantes au sujet des deux premières unités citées du Département d'Oncologie :

- Selon les évaluateurs, les activités de recherche menées par le Laboratoire d'Hémo-Cancérologie Expérimentale (ci-après : LHCE) sont d'une qualité plutôt moyenne et elles se caractérisent par une grande hétérogénéité, ainsi que par un manque de créativité et de perspectives d'avenir. De fait, le LHCE ne se focalise guère sur les principaux sujets de la recherche cancérologique actuelle. Ce déficit peut en partie tenir à la direction du laboratoire, malgré la motivation et les compétences établies des dirigeants. De fait, le chef du laboratoire ne dispose que de 0,3 équivalent plein temps pour se consacrer à cette mission, étant donné qu'il assure des activités en clinique pendant 70% du temps. Compte tenu de l'attractivité moindre du laboratoire, il lui est assez difficile de recruter des doctorants prometteurs. Le laboratoire ne peut guère se prévaloir de nombreux résultats scientifiques et ne dispose pas d'un véritable réseau scientifique national et international. Tout bien considéré, ses perspectives sont assez réduites, tant au niveau du développement scientifique qu'à celui du recrutement de personnel.

- Le Laboratoire NorLux de Neuro-Oncologie (ci-après : NorLux) par contre mène une recherche hautement compétitive sur le plan international. Sa directrice jouit d'une haute renommée internationale. Le laboratoire peut s'appuyer sur un dense réseau scientifique national et international et compte en son sein d'excellents collaborateurs. Il se distingue aussi par un nombre élevé de publications. En somme, les perspectives de ce laboratoire sont très bonnes, aussi bien au niveau de la recherche qu'à celui des ressources humaines. A noter encore que, du point de vue des évaluateurs, il n'existe guère de liens entre les deux laboratoires susmentionnés.

En conclusion, les experts-évaluateurs ont insisté sur la nécessité de doter le LHCE d'un directeur à plein temps, issu du domaine clinique. Par ailleurs, il serait nécessaire de mettre au point pour ce laboratoire une nouvelle orientation scientifique qui soit en phase avec les évolutions internationales dans le domaine de recherche concerné. Pour ce qui est de NorLux, il ne faudrait y apporter que peu de changements voire pas de changements du tout. Il résulte de tout ce qui précède qu'afin de renforcer la visibilité et de garantir la compétitivité internationale, les deux laboratoires devraient se mettre d'accord sur un programme de recherche commun. Une piste intéressante se trouverait dans le domaine de la médecine personnalisée en cancérologie, d'autant que le Luxembourg vient de lancer un grand projet relatif à la médecine personnalisée. Or, selon les experts, relativement peu d'informations à ce sujet étaient disponibles au moment de l'évaluation. Il serait sans doute utile de mettre en place un comité scientifique international pour accompagner cette réorientation thématique.

Il s'agit dès lors, dans le cadre de la présente réunion, de permettre à M. le Directeur général du CRP-Santé de présenter sa position à l'égard de l'évaluation et des conclusions des experts, tout en sachant que les membres de la Commission ont eu l'occasion de prendre connaissance de la prise de position écrite des responsables concernés.

- **Prise de position de M. le Directeur général du CRP-Santé**

M. le Directeur général du CRP-Santé rapporte que du point de vue des responsables concernés, l'évaluation s'est déroulée de manière tout à fait positive. Elle a été organisée de façon professionnelle par l'agence Interface, et tant cette agence que les experts-évaluateurs choisis ont accompli un excellent travail. Si le rapport comporte, à côté d'appréciations positives, un certain nombre de critiques, il s'agit d'un phénomène normal, dans la mesure où un tel exercice d'évaluation est censé fournir un *input* externe.

Pour ce qui est des deux unités évaluées, les experts certifient à NorLux un excellent niveau scientifique et une bonne réputation internationale, tandis qu'ils relèvent un certain nombre de faiblesses au sujet du LHCE. Ainsi, le fait que le chef de ce laboratoire assure principalement des activités en clinique peut constituer un certain atout du point de vue scientifique, mais entraîne inévitablement qu'il ne dispose pas toujours du temps nécessaire pour assurer un encadrement optimal de son unité. Par ailleurs, les évaluateurs ont signalé que la coordination et la coopération entre les deux unités précitées du Département d'Oncologie sont encore à améliorer. C'est ainsi qu'a émergé la suggestion de mettre en place un chef de département, chargé d'assurer la coordination entre les deux unités.

Dans un premier temps, il a semblé aux responsables du CRP que pour des raisons historiques, cette solution serait difficile à imposer. Mais, tout compte fait, ils en sont venus à la conclusion que la recommandation des experts est pertinente et ont procédé à une certaine réorganisation du département. Dans ce contexte, le professeur Rolf Bjerkvig, un collaborateur de NorLux jouissant d'une réputation internationale dans le domaine de la cancérologie et pouvant également se prévaloir des capacités de direction et de gestion nécessaires, a été nommé chef du Département d'Oncologie. Le nouveau responsable a eu des entrevues avec les différents chercheurs des deux unités constitutives du département,

afin de dégager clairement leurs compétences respectives. C'est ainsi qu'il a pu identifier des éléments susceptibles d'améliorer la coopération et, par là, la coordination entre les deux unités. Par ailleurs, la création de cette nouvelle fonction a permis de compenser la présence moins permanente du chef du LHCE.

A préciser encore qu'antérieurement à l'évaluation, il avait été tenté de doter le LHCE d'un chef adjoint afin de combler les absences du responsable engagé dans le domaine clinique. Ce recrutement n'a toutefois pas porté ses fruits, dans la mesure où il s'est révélé que la personne retenue est un excellent chercheur, mais ne dispose pas des compétences requises de *leadership*.

En définitive, la recommandation des évaluateurs a exercé un effet incitatif qui a déclenché un processus de réflexion débouchant sur une certaine réorganisation du département.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Des recherches communes aux deux unités du Département d'Oncologie peuvent porter sur des mécanismes similaires que l'on observe dans le domaine de l'hémato-cancérologie et dans celui de la neuro-oncologie (p.ex. mécanismes de régulation cellulaire).

- En matière de publications scientifiques, il y a lieu de faire la part entre quantité et qualité. Plutôt que de se focaliser sur le seul nombre brut de publications, il importe pour les chercheurs des instituts de recherche de pouvoir se prévaloir de publications de qualité dans des revues ayant un grand impact sur la communauté scientifique internationale. Il s'agit de ce qui est communément appelé le facteur d'impact.

Dans le premier contrat de performance conclu entre le CRP-Santé et l'Etat avaient été fixés certains critères y relatifs. Ainsi avaient été prévues 0,7 publication par chercheur et par année. De plus, uniquement les publications correspondant à un certain facteur d'impact ont été prises en compte. Le CRP-Santé s'était en outre fixé le but de passer d'un facteur d'impact moyen de 3 à un facteur de 5 ou de 6, but qui avait été bel et bien atteint.

Le deuxième contrat de performance prévoit en outre, pour l'ensemble du centre de recherche, un nombre absolu de publications présentant un facteur d'impact supérieur à 10. En tout état de cause, la qualité devrait l'emporter sur la quantité.

- Suite à une intervention afférente, M. le Directeur général du CRP-Santé confirme que les centres de recherche publics sont dotés d'un équipement de qualité. Il s'agit en fin de compte d'un atout de la recherche publique luxembourgeoise, même s'il va sans dire qu'il est tout aussi important, sinon encore plus crucial de disposer d'excellents chercheurs.

La première fonction de ces équipements consiste à servir à la recherche publique luxembourgeoise, mais ils peuvent aussi être mis à la disposition de partenaires externes, que ce soient des institutions académiques ou des entreprises privées. Pour des raisons de compétitivité, il n'est pas forcément aisé de trouver des clients intéressés. Mais de toute façon, cette option n'est pas prioritaire.

- Pour ce qui est des ressources humaines, le CRP-Santé compte dans ses rangs quelque 30% de chercheurs luxembourgeois. Il est en effet très difficile de trouver des Luxembourgeois hautement qualifiés dans les domaines spécifiques requis. Le CRP-Santé recrute ainsi dans l'ensemble des pays européens, mais aussi aux Etats-Unis et en Asie. De fait, le manque de chercheurs qualifiés est un problème européen général.

Dans cette optique se pose la question du rôle de l'Université du Luxembourg dans la formation de chercheurs au profil adéquat, non seulement au niveau doctoral mais aussi à celui de master (cf. ingénieurs de recherche). Y est également liée la problématique de l'orientation des élèves à la fin de leurs études secondaires et secondaires techniques. De

fait, le métier de chercheur n'est pas (encore) considéré comme profession « classique » au Luxembourg, et ses différentes facettes sont encore peu connues.

- Il est confirmé que la proximité géographique constitue une condition importante pour le développement de synergies dans le domaine de la recherche. Si les unités du Département d'Oncologie sont effectivement regroupées dans un même bâtiment, d'autres départements du CRP-Santé se trouvent répartis sur plusieurs sites. De fait, le CRP-Santé dispose actuellement de laboratoires situés près du Centre Hospitalier, au Centre Hospitalier même, à l'Université du Luxembourg ou encore au LNS (Laboratoire national de santé). Dans cette optique, il est souhaitable que la loi du 12 juin 2004 relative à la construction d'un nouveau bâtiment dans l'intérêt du Centre de Recherche Public – Santé à Luxembourg puisse être exécutée dans les meilleurs délais. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2012. Selon les prévisions, le CRP pourra ainsi disposer d'un bâtiment offrant une surface d'environ 14.000 m² qui permettra de regrouper ses quelque 300 collaborateurs.

- D'un point de vue organisationnel, M. le Directeur général du CRP-Santé estime qu'il convient de distinguer trois niveaux en matière de recherche publique. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche définit les stratégies nationales, le FNR est censé mettre en pratique ces stratégies et fait ainsi figure d'agence d'exécution. Enfin, les collaborateurs des Centres de Recherche Publics et de l'Université du Luxembourg s'occupent de la réalisation même des recherches et, par là, de la mise en œuvre et de l'exécution des stratégies définies. Il s'agit de trois niveaux nettement distincts, impliquant différents types de responsabilités.

En termes de financement, il est rappelé que l'Etat met à la disposition des centres de recherche une dotation pluriannuelle qui représente en moyenne quelque 60% du budget total, les autres 40% étant censés provenir de sources de financement externes. Dans ce contexte, le CRP-Santé participe entre autres à des programmes de recherche européens. Il est vrai que d'un point de vue strictement quantitatif, le financement européen demeure parfois assez modeste pour les différents partenaires, étant donné que ce sont souvent des réseaux d'organisations qui participent à ces projets. Il s'agit néanmoins d'une ressource qui revêt une dimension stratégique importante, dans la mesure où la participation à de tels programmes donne accès à des réseaux de recherche internationaux et permet de nouer d'importants contacts sur le plan européen et même extra-européen.

- En relation avec les questions organisationnelles, il est relevé que les évaluateurs font état d'un manque général de procédures formalisées au sein du CRP-Santé et qu'ils ont du mal à concevoir comment sont prises et communiquées les décisions (« *The experts observed a general lack of formalised procedures throughout the CRP-Santé. Thus, it has not become clear how decisions are made and communicated* »). De façon plus générale se pose la question de la coordination entre les différents instituts impliqués dans la recherche. Y est étroitement lié le souci d'éviter les doubles emplois.

M. le Directeur général du CRP-Santé donne à penser que l'évaluation ne constitue qu'une sorte d'instantané et qu'il est difficile pour les experts internationaux d'avoir de suite une vue d'ensemble du contexte national de la recherche en général et du CRP-Santé en particulier.

Il va sans dire qu'il est d'un intérêt fondamental d'éviter les doubles emplois et d'assurer la coordination en matière de recherche. L'on peut distinguer plusieurs niveaux de coordination :

- Au sommet se trouve le Comité supérieur de la recherche et de l'innovation, constitué en 2008, suite au rapport de l'OCDE concernant le dispositif national de la recherche et de l'innovation, présenté en 2006. Disposant d'une vue globale sur la recherche publique, il est censé soumettre des réflexions stratégiques aux ministres ayant respectivement la Recherche et l'Economie dans leurs attributions.
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche possède également une vue privilégiée sur les différents établissements concernés, d'autant qu'il négocie

et élabore avec eux les contrats de performance. Par ce biais peuvent aussi être évités des recoupements en termes de sujets et de domaines de recherche.

- Le FNR a la possibilité de jouer un certain rôle régulateur en attribuant des fonds conformément à la stratégie nationale de la recherche publique, entérinée par le Conseil de Gouvernement et mise en œuvre par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est aussi de cette façon que peuvent être évités des doubles emplois.
- Dans le cadre du comité 4C&U (les trois centres de recherche publics, le CEPS et l'Université du Luxembourg) se rencontrent régulièrement les directions des centres de recherche publics et le rectorat de l'Université. Lors de ces rencontres sont aussi discutés des aspects stratégiques.
- S'y ajoutent, au niveau des différents laboratoires de recherche, des rencontres de chercheurs qui travaillent dans des domaines apparentés. C'est ainsi que sont réalisés l'indispensable concertation, des projets communs, ainsi qu'un échange de technologies.

- Confronté à l'observation des évaluateurs selon laquelle les relations des deux unités évaluées avec l'Université du Luxembourg sont plutôt faibles (cf. : « (...) *the relationship of both laboratories to the University of Luxembourg is very weak* »), M. le Directeur général estime qu'un des mythes récurrents relatifs à la recherche publique au Luxembourg se rapporte à l'absence de coopération entre les différentes institutions. Si cette affirmation était peut-être fondée dans le passé, elle ne correspond plus à la réalité de nos jours.

En effet, d'une part, le CRP-Santé coopère depuis plusieurs années avec l'unité de recherche « Sciences de la Vie » de l'Université du Luxembourg, qui regroupe quelque 70 à 80 chercheurs dont certains proviennent d'ailleurs du CRP-Santé. D'autre part s'est mise en place, *ab initio*, une coopération avec le Luxembourg Centre for Systems Biomedicine qui vient d'être créé dans le contexte du vaste projet gouvernemental relatif aux technologies de la santé et qui est désormais établi au campus Belval.

Rappelons que ce projet global, dans lequel le CRP-Santé a été impliqué dès le départ, s'articule autour des trois axes suivants :

- mise en place d'une biobanque (domaine de l'innovation),
- projet « cancer du poumon » dont le partenaire principal du côté luxembourgeois est le LHCE du CRP-Santé (domaine de la recherche appliquée),
- partenariat stratégique entre l'Université du Luxembourg et l'*Institute for Systems Biology* de Seattle ; ce partenariat a été concrétisé par la création d'un centre interdisciplinaire, le Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (domaine de la recherche fondamentale).

Il est vrai que les deux unités précitées du Département d'Oncologie n'avaient pas beaucoup de projets communs avec l'Université du Luxembourg au moment de l'évaluation, mais cette situation s'est entre-temps améliorée.

En outre, le CRP-Santé est un partenaire de la nouvelle école doctorale en biomédecine de l'Université du Luxembourg qui vient d'être inaugurée récemment. Dans ce cadre, les chercheurs du CRP bénéficient d'ailleurs de droits quasi équivalents à ceux des professeurs de l'Université. Il convient aussi de noter que si avant la mise en place de cette école doctorale, la participation du CRP-Santé à la formation de doctorants était moins formalisée, elle était pourtant bien réelle.

En définitive, de par les sujets traités en matière de sciences de la vie, l'Université du Luxembourg a plutôt une approche relevant de la recherche fondamentale, tandis que le CRP-Santé a plus d'affinités et plus d'expérience dans le domaine de la recherche appliquée. En ce sens, il existe une certaine complémentarité entre les deux institutions.

- Nous avons noté ci-dessus que le CRP-Santé est activement impliqué dans le projet de médecine personnalisée. De fait, le directeur de LHCE est le principal responsable du projet « cancer du poumon ». Si les évaluateurs signalent qu'ils ne se sont vu fournir que peu d'informations à ce sujet, cela tient à un certain malentendu au niveau des instructions. De fait, les responsables sont partis de l'idée que l'évaluation portait uniquement sur le contrat de performance général du CRP-Santé. Or le projet susmentionné fait l'objet d'un contrat de performance à part, si bien que les représentants du CRP-Santé ne l'ont guère mentionné lors de l'évaluation.

En tout état de cause, le projet « cancer du poumon » est réalisé au CRP-Santé, en relation étroite avec l'IBBL (*Integrated Biobank of Luxembourg*), le *Luxembourg Centre for Systems Biomedicine* et les partenaires américains (*Institute for Systems Biology* de Seattle et fondation TGen (*Translational Genomics Research Institute*) de Phoenix).

- Pour ce qui est des relations du CRP-Santé avec des partenaires de la Grande Région au sens large du terme, le centre entretient des contacts renforcés avec les universités de Liège et de Bruxelles, ainsi qu'avec le VIB qui est une association de quatre universités flamandes localisée à Gand et regroupant quelque 1.200 chercheurs du domaine biomédical. Du côté de l'Allemagne existent des relations avec la faculté de médecine de Hombourg, ainsi qu'avec des instituts en Sarre (p. ex. Max-Planck-Institut). Quant à la France, le CRP-Santé est impliqué dans l'école doctorale de l'Université de Nancy. Il entretient des relations avec l'Université de Reims qui vient de fusionner avec celle d'Amiens. En ce qui concerne l'Université de Strasbourg, qui est la plus grande université française depuis la fusion des trois universités locales, au-delà des relations existantes, le CRP-Santé entreprend actuellement des démarches pour être reconnu, dans le cadre du programme doctoral, comme unité de recherche équivalente aux unités de recherche françaises.

- Quant aux relations avec le secteur privé, force est de constater que les secteurs pharmaceutique et biotechnologique ne sont pas fortement représentés au Luxembourg. Il existe quelques petites entreprises, en partie cofondées par le CRP-Santé. S'y ajoutent les laboratoires privés dans le domaine médical, avec lesquels le CRP coopère dans le cadre de certains projets.

Un outil intéressant est fourni par le *Luxembourg BioHealth Cluster*. Il s'agit d'une plateforme permettant et favorisant des rencontres entre représentants du secteur public et du secteur privé. Le président de *Luxembourg BioHealth Cluster* est issu du secteur privé, tandis que le vice-président, en l'occurrence M. le Directeur général du CRP-Santé, représente le secteur public.

En ce qui concerne la possibilité de mettre en place une chaire de dotation dans ce domaine à l'Université du Luxembourg, il s'agit sans doute d'une option intéressante pour l'avenir, même s'il ne faut pas perdre de vue que les industries pharmaceutiques et biotechnologiques ne sont pas fortement implantées dans la région.

Un membre de la Commission donne à penser que l'absence d'une véritable industrie pharmaceutique peut aussi être considérée comme un atout de localisation pour le site luxembourgeois qui peut ainsi proposer une recherche plus indépendante dans ce domaine. Le responsable du CRP-Santé confirme qu'en général, il peut être avantageux que dans le domaine de la recherche, le Luxembourg soit un acteur relativement nouveau qui ne dispose pas de structures hyperorganisées en cette matière. De cette façon, il est plus aisé de lancer de nouvelles idées de recherche. Ce facteur a sans doute facilité les négociations avec les partenaires américains dans le contexte du vaste projet de médecine personnalisée.

Dans la même optique, il est possible d'attirer et de créer, dans le domaine visé, de petites entreprises du genre « *start-ups* » au Luxembourg, étant donné que celles-ci ont besoin d'une certaine indépendance, quitte à ce qu'elles ne survivent pas toutes ou risquent en partie d'être rachetées à moyen terme par les grandes entreprises.

En matière de localisation de telles entreprises, il est par exemple envisageable d'établir des *spin-offs* dans les bâtiments actuels du CRP-Santé, une fois que celui-ci disposera de son

nouveau bâtiment. En outre est prévue, sur le site de Belval ou à proximité de ce site, la mise en place d'un incubateur pour le secteur biomédical qui sera en partie financé par des moyens privés.

- Tout bien considéré, plusieurs facteurs sont nécessaires pour attirer des entreprises au Luxembourg, par exemple dans le contexte du projet relatif aux biotechnologies. Il est incontestable que le Luxembourg peut d'ores et déjà se prévaloir de certains atouts. Ainsi, il bénéficie d'une situation géographique favorable en Europe où il peut en outre faire figure de terrain neutre, et il dispose d'une législation fiscale avantageuse ainsi que d'une bonne législation en matière de propriété intellectuelle (loi du 22 mai 2009).

Ce qui faisait encore récemment défaut était le *background* académique nécessaire. De fait, un des facteurs qui est pris en compte par les entreprises concerne la présence de chercheurs et de techniciens qu'elles pourraient recruter pour leurs besoins, ainsi que la présence d'équipes de recherche en vue de la mise en place de collaborations. Grâce au développement intensif qu'ont connu les Centres de Recherche Publics et l'Université du Luxembourg au cours des dernières années, le Luxembourg a pu améliorer son positionnement dans ce domaine.

Il manque encore des moyens financiers. Les aides que le secteur public peut accorder aux entreprises privées sont évidemment strictement réglementées. Quant aux instituts financiers luxembourgeois, ils n'ont ni la tradition ni l'expérience d'investir dans des entreprises à très haut risque, d'autant que dans le contexte actuel de crise économique et financière, les investisseurs font partout preuve d'une grande prudence. S'y ajoute le fait que dans le domaine des biotechnologies, les investisseurs doivent être prêts à prendre un risque élevé sur une longue période, dans la mesure où il faut compter quelque sept à dix années avant qu'un projet de recherche n'aboutisse à un produit fini.

- En réponse à une question y relative, il est encore expliqué que le CRP-Santé mène également certaines activités internationales financées entre autres par la Direction de la Coopération. A titre d'exemple, au Laos sera prochainement ouvert un Institut Pasteur dont le Luxembourg financera les activités menées par un laboratoire en collaboration avec le CRP-Santé.

M. le Vice-Président remercie M. le Directeur général du CRP-Santé de l'échange de vues fort instructif.

2. Divers

- Le représentant du groupe politique DP signale que par la **résolution** adoptée par la Chambre des Députés en sa séance publique du 17 novembre 2011, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace a été chargée d'élaborer un rapport en vue d'un **débat d'orientation sur l'opportunité d'inscrire le principe de la neutralité des réseaux Internet dans la législation luxembourgeoise**. Il serait opportun que la Commission organise les travaux afférents lors d'une de ses prochaines réunions.

- M. le Vice-Président rappelle que le 12 novembre 2010, trois Commissions parlementaires, en l'occurrence la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace, la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale, ainsi que la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire ont eu un **échange de vues avec les responsables de l'IBBL (*Integrated Biobank of Luxembourg*)**. Suite à cette entrevue au cours de laquelle ont été abordés les multiples

défis inhérents à ce projet, il a été retenu de rencontrer de nouveau les responsables de l'IBBL dans un an, afin de faire le point sur l'avancement de l'initiative. Par conséquent, il serait utile de prévoir une nouvelle réunion en vue d'assurer le suivi de ce projet.

- Dans le cadre des **évaluations des instituts de recherche publics luxembourgeois**, il serait intéressant de prévoir également des échanges de vues avec les représentants du CEPS et du FNR.

- Le représentant gouvernemental informe que le 30 novembre 2011, la Commission européenne présentera le **programme « Horizon 2020 – Programme cadre pour la recherche et l'innovation »** qui s'inscrira en quelque sorte dans la suite du 7^e programme-cadre de recherche et de développement. Ce programme pourra être présenté à la Commission parlementaire au cours d'une réunion ultérieure.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Vice-Président,
Ben Fayot